

Nombre de redoublements autorisés pour l'année visée :

100

- (A) Les MCC des UE spécifiques au parcours Orion, Agiles et Entrepreneuriat sont fixées par les composantes qui les organisent
- (B) Les MCC des EC spécifiques à Sciences Po sont fixées par Sciences Po
- (C) Les MCC des UE spécifiques au parcours Santé sont fixées par les composantes qui les organisent
- (D) Les MCC des UE spécifiques au parcours ESHN sont fixées par les composantes qui les organisent
- (E) Les MCC en langues sont fixées par l'UFR Lansad et sont communes à toutes les langues

B2E **Bonus Engagement Etudiant**

L'attribution d'un bonus de points (entre 0 et +0,5 sur la moyenne semestrielle) pour motif « d'engagement étudiant » est possible, sur décision du jury, conformément aux dispositions du relevé d'avis joint validé par les conseils de l'établissement.

IR **Initiation à la Recherche**
Les étudiants ayant suivi initiation à la recherche et produit un travail de recherche validé par le responsable, obtiennent une majoration de la moyenne semestrielle (+0,1 pour une note de 10 à 11,99, +0,2 : de 12 à 13,99, +0,3 : de 14 à 15,99, +0,4 : de 16 à 17,99, +0,5 : de 18 à 20)

ScPo Matière Sciences Po
Les étudiants ayant suivi un cours à Sciences Po et obtenu une note supérieure à la moyenne, obtiennent une majoration de la moyenne semestrielle (+0,35 pour une note de 10 à 11,99, +0,45 : de 12 à 13,99, +0,55 : de 14 à 15,99, +0,65 : de 16 à 17,99, +0,75 : de 18 à 20)